



Siège social entreprise + location

Par Luna89

Bonjour,

Est-il possible en tant que chef d'entreprise de louer à un particulier un studio où se situe le siège social de sa société ?
Ce qui induit de partager la boîte aux lettres.

Merci de votre réponse,
Cordialement,

Luna.

Par Luna89

Merci de votre réponse.

Par AGeorges

Bonjour Luna,

Si l'on se pose la question au niveau 'bail' à utiliser, la réponse à votre question est NON.

Pour préciser, il faudrait savoir si :

- vous êtes propriétaire du local, ou locataire
- vous êtes dans une copropriété.

En général, au plan de l'urbanisme, votre bien est classé comme local commercial. Il ne peut donc servir d'habitation. La seule exception, sauf oubli de ma part, serait QUE VOUS l'utilisiez comme résidence principale (situation liée à ce que l'on appelle un bail mixte).

De façon générale, vous n'êtes pas autorisée à conclure un bail d'habitation, dans un local commercial, pour une autre personne.

Par Luna89

Merci beaucoup pour la précision de votre réponse !
Cordialement